



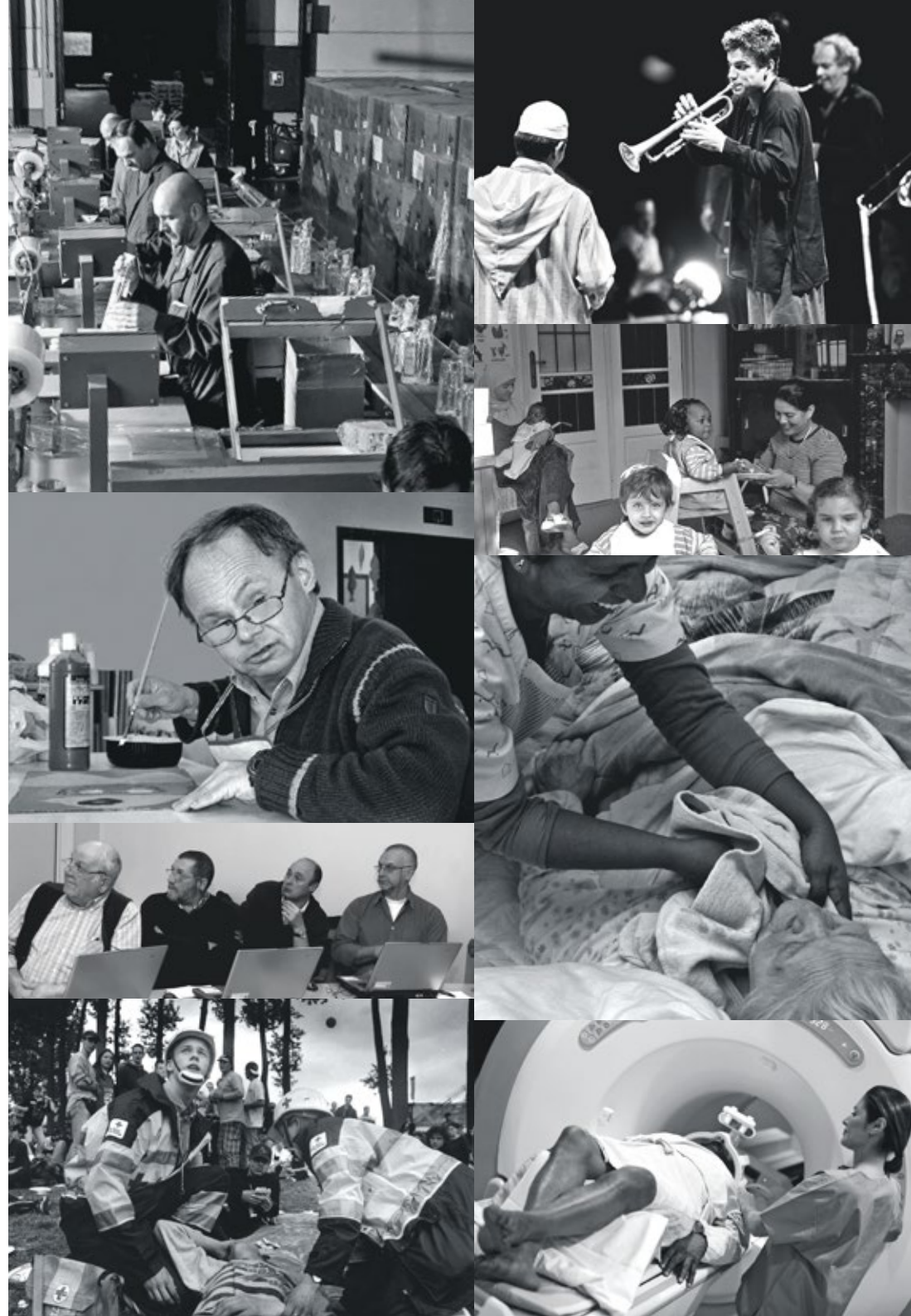
unisoc

RAPPORT ANNUEL 2016

L'Union européenne et le secteur à profit social, des alliés pour une Europe engagée et saine!

De quelle manière peut-on convaincre les citoyens européens que l'Europe existe avant tout pour eux ? Existe-t-il une manière de les rapprocher de l'Union qui soit plus efficace que par l'intermédiaire du secteur à profit social qui agit chaque jour à diverses reprises dans leur vie ?

Les services offerts par le secteur à profit social font partie intégrante de notre quotidien. Les parents qui déposent leurs enfants à la crèche ou à l'école, les enfants qui confient leurs parents dépendants aux soins des services d'aide ou de soins à domicile ou à une maison de repos et de soins, les donneurs de sang, les amateurs de culture qui visitent un musée, les membres d'un mouvement de jeunesse ou d'un club sportif, toute personne qui se rend à l'hôpital, Nous faisons tous appel aux services offerts par le secteur à profit social ! Cette relation étroite



“ Les services sociaux permettent aux États membres d’absorber les chocs économique-financiers.”

SYLVIE SLANGEN
DIRECTRICE GÉNÉRALE UNISOC

entretenu entre le citoyen et le secteur à profit social confirme notre conviction que ce secteur et l’Europe peuvent être des alliés pouvant se renforcer mutuellement.

Le secteur à profit social peut être un instrument politique majeur, ce que confirme d’ailleurs l’article 14 du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne. Or, l’Europe n’exploite que trop peu cette opportunité. Trop souvent, la création et la mise en œuvre de la réglementation européenne font abstraction des intérêts du secteur à profit social. Trop fréquemment, l’Europe limite la notion d’entreprise aux acteurs purement commerciaux. Le paysage de l’entrepreneuriat est pourtant bien plus riche et diversifié.

La réglementation européenne implique dans sa quasi-totalité des défis pour le secteur à profit social. Qu’il s’agisse de la directive sur le temps de travail, des règles relatives au marché intérieur, du Semestre européen, de la numérisation, des marchés publics ou du TTIP, chaque dossier a des conséquences sur nos secteurs. Pour l’Unisoc, il est donc essentiel que les intérêts du profit social et de ses employeurs soient systématiquement pris en considération, et ce durant la totalité du processus législatif européen. Les responsables politiques doivent

comprendre que chaque initiative influence l’évolution du secteur à profit social.

L’Unisoc a donc la ferme intention de sensibiliser les dirigeants politiques européens et nationaux sur la plus-value représentée par le secteur à profit social. Maintenir des services sociaux accessibles et de bonne qualité constitue déjà un objectif en soi. Mais ces services représentent également un instrument adéquat et nécessaire pour permettre aux États membres d’absorber les chocs économique-financiers.

Ces dernières années, nous constatons une reconnaissance de plus en plus prometteuse du rôle stratégique que peut avoir le secteur à profit social en termes de cohésion sociale et de compétitivité. Le dernier exemple en date est le Rapport des cinq présidents, ayant servi de base au Socle des droits sociaux. L’Unisoc est particulièrement satisfaite d’y lire explicitement qu’un triple A social constitue une condition fondamentale d’une Europe dynamique et “saine”.

L’Unisoc souhaite donc examiner, avec l’ensemble des parties prenantes, de quelle manière entamer un dialogue sur l’Europe, sur base de dossiers concrets et plus fondamentalement, sur la place du secteur à profit social et de ses employeurs dans ce contexte.

SYLVIE SLANGEN
DIRECTRICE GÉNÉRALE UNISOC

Sommaire

1

Nous sommes Unisoc

p.5

Qu'est-ce que l'Unisoc ?

Que fait l'Unisoc ?

Chiffres

2

Le secteur à profit social dans une perspective européenne

des acteurs politiques et de terrain prennent la parole

p.10

Valeria Ronzitti, secrétaire général du CEEP

Chris Serroyen, directeur du centre d'études de la CSC

Marie Arena, membre du Parlement européen pour S&D

Mot de la fin par la présidence de l'Unisoc

3

Zoom sur quelques dossiers

p.25

Socle européen des droits sociaux

Promotion de l'emploi des jeunes travailleurs et des travailleurs âgés

Tax shift

Commission paritaire 337

Travail faisable et maniable

Comité National des Pensions

Mobilité

Non-discrimination et égalité de genre

Bien-être au travail

Budget 2017

Actions syndicales

Commissions paritaires

Pour conclure ...

4

Formations et sessions d'information par Unisoc

p.43

Focus sur les élections sociales 2016

TVA dans le secteur à profit social : exemptions article 44

Le "Socle européen des droits sociaux"

SEPP : quelle plus-value pour votre politique de prévention ?

ABC des marchés publics

5

Membres et collaborateurs

p.47

Les membres et leurs représentants

La gestion de l'Unisoc

Nos collaborateurs

PARTIE 1

Nous sommes
Unisoc



Qu'est-ce que l'Unisoc ?

L'Unisoc est le seul représentant reconnu des entreprises à profit social belges dans le cadre de la concertation sociale.

L'Unisoc est une union de fédérations sectorielles. Ces fédérations regroupent et défendent les intérêts d'employeurs individuels des secteurs privés et publiques des hôpitaux, des établissements et services de santé, des services d'aide familiale et senior, des établissements et services d'éducation et d'hébergement (dans le secteur de l'aide à la jeunesse et aux personnes handicapées),

des entreprises de travail adapté et des ateliers sociaux, du socio-culturel, de l'enseignement et des organisations d'action sociale.

L'Unisoc est une organisation pluraliste, où sont représentées toutes les tendances idéologiques et philosophiques.

17%

Le secteur à profit social est un employeur important qui occupe 17,47% des travailleurs belges.



Que fait l'Unisoc ?

L'Unisoc soutient et renforce ses membres dans leur ambition d'offrir des services à profit social de qualité, nécessaires à l'ensemble de la société, devant dès lors être accessibles à tout un chacun : les besoins des utilisateurs priment et non pas leurs possibilités financières. D'éventuels bénéfices ne sont pas distribués à des actionnaires (comme c'est le cas dans le secteur commercial), mais sont réinvestis dans l'objectif social. C'est le cœur même du "modèle à profit social".

L'Unisoc développe sa vision pour un secteur à profit social durable. Elle prend ainsi position sur les thèmes et défis sociétaux majeurs.

L'Unisoc aspire à une politique socio-économique saine, permettant aux entreprises à profit social de se développer et de se renforcer. Si nous voulons continuer à offrir des services de qualité répondant aux besoins humains et sociétaux croissants, nous devons veiller à une politique stimulante pour le non marchand plutôt qu'à une politique qui le limite dans ses ambitions.

La défense des intérêts des entreprises à profit social au sein de la concertation socio-économique interprofessionnelle belge et européenne forme le cœur de la mission de l'Unisoc.

Ainsi, l'Unisoc dispose des ressources qui lui permettent de viser à un climat socio-économique belge et européen s'alignant au mieux sur les intérêts de ses membres.

Grâce à sa connaissance extensive du secteur à profit social et de ses enjeux, l'Unisoc est l'interlocuteur-expert des acteurs socio-économiques interprofessionnels belges et européens pour toutes les questions qui touchent au secteur à profit social belge.



L'histoire en chiffres

Le secteur à profit social
un acteur incontournable du paysage
socio-economique Belge

Un employeur important



17,47%

de l'emploi en Belgique



Un employeur actif dans de multiples secteurs d'activités à travers toute la Belgique



Un secteur en pleine croissance

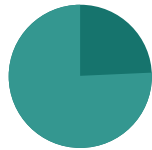
Le plus grand contributeur à la croissance de l'emploi
entre 2007 et 2012



Contribution à la croissance totale de l'emploi en Belgique
entre 2007 et 2012

	ETP	En % du secteur à profit social
Enseignement (CP 152 et 225)	14.754	2,95%
Spectacle (CP 304)	5.276	1,05%
Aides familiales et senior (CP 318)	38.581	7,70%
Education et hébergement (CP 319)	64.086	12,79%
Entreprises de travail adapté (CP 327)	37.461	7,48%
Secteur Socio-Culturel (CP 329)	45.544	9,09%
Etablissements et services de santé (CP 330)	242.167	48,34%
Aide sociale et soins de santé (CP 331 et 332)	20.948	4,18%
Secteur non-marchand auxiliaire (CP 337)	32.164	6,42%

Tant dans le secteur privé que public

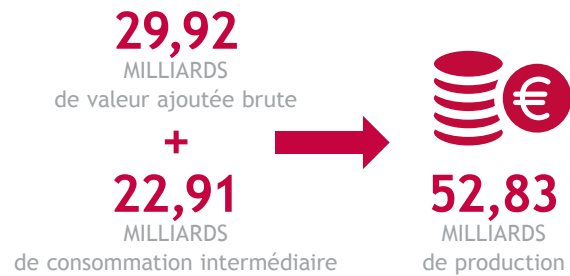


511.606
travailleurs du secteur privé

164.315
travailleurs du secteur public

- 24.31% de l'emploi du secteur à profit social relève du secteur public
- 75.69% de l'emploi du secteur à profit social relève du secteur privé

Un poids économique non-négligeable



Un vecteur de sens et de lien social

Grâce au dévouement désintéressé
de plus de

1.166.000
volontaires



Un secteur particulièrement attentif aux enjeux du vieillissement

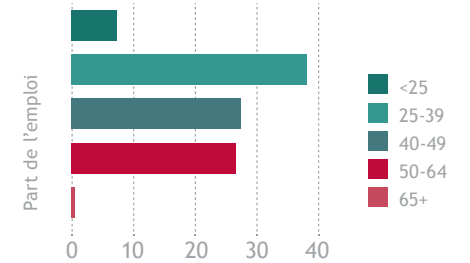
Un enjeu qui touche ...
... les bénéficiaires de services



16,8%
En 2000

25,8%
En 2060

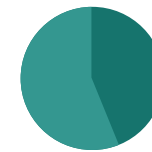
... mais aussi les travailleurs du secteur à profit social



1 travailleur sur **4**
a plus de 50 ans dans le secteur à profit social

Une part non-négligeable des travailleurs sont à temps partiel

Secteur à profit social



■ Temps-plein (44.02%)
■ Temps partiel (55.98%)

Emploi total



■ Temps-plein (65.87%)
■ Temps partiel (34.13%)

Un secteur féminin



Près de
70%
des travailleurs du secteur à profit
social sont des femmes



+ D'1/5

Une femme sur 5 qui travaille en
Belgique travaille dans le secteur à
profit social

PARTIE 2

Le secteur à profit social
dans une perspective européenne –
des acteurs politiques et
de terrain prennent la parole



“L’adhésion de l’Unisoc a été une étape cruciale pour le CEEP. Elle démontre que les SSIG ont également leur place dans le dialogue social intersectoriel.”

VALERIA RONZITTI,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CEEP

Valeria Ronzitti

Entretien avec Valeria Ronzitti,
secrétaire général du CEEP

Un partenaire social interprofessionnel avant la lettre

“Le CEEP, Centre européen des entreprises à participation publique et des entreprises d’intérêt économique général, existe depuis 1961”, commence avec enthousiasme la secrétaire générale Valeria Ronzitti. À l’époque, nous avons pour ainsi dire donné naissance au dialogue social interprofessionnel européen. Nous nous sommes opposés à la menace d’une vague de libéralisation des services d’intérêt général (SIG) en participant à la construction du modèle social européen tel que nous le connaissons aujourd’hui. Ce sont également les deux piliers du CEEP : la défense des intérêts et la participation au dialogue social interprofessionnel pour les SIG.

A vrai dire, les définitions ne sont pas toujours univoques : “services publics, services d’intérêt (économique) général (SIG), services sociaux d’intérêt (économique) général (SSIG)” ... chaque État membre a sa propre réalité et il n’est pas facile de réduire cette diversité à une notion unique. Mais un consensus semble s’être dessiné autour de la notion de “services publics”, qui englobe tous les services fournis dans l’intérêt des citoyens, indépendamment du statut public ou privé du prestataire.

“ Les services sociaux et l’Union européenne sont des alliés dans la poursuite du projet européen.”

**VALERIA RONZITTI,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CEEP**

Quoi qu’il en soit, l’adhésion de l’Unisoc en 2013 a été une étape cruciale pour le CEEP parce qu’elle a permis de démontrer que les services sociaux d’intérêt général (SSIG) avaient également leur place dans le dialogue social intersectoriel. Nous voulons aujourd’hui encourager les structures qui représentent les SSIG dans d’autres Etats membres à faire de même, tant au niveau national qu’eupéen. Valeria Ronzitti souhaite en tout cas accroître la visibilité des SSIG représentés au niveau national au sein du CEEP, indépendamment des grandes industries de réseaux comme l’énergie, les transports et l’eau. Nous voulons montrer et faire comprendre à l’Europe que les SSIG peuvent être des alliés importants dans la poursuite du projet européen.

Quel rôle pour les SSIG en Europe ?

Selon Valeria Ronzitti, quels sont les défis auxquels seront confrontés les SSIG au cours des années à venir ? La présence des SSIG dans la vie quotidienne des citoyens européens nous conforte dans notre conviction que les services sociaux et l’Union européenne sont des alliés qui peuvent se renforcer mutuellement. Comment

pouvons-nous faire sentir aux citoyens européens que l’Europe existe avant tout pour eux ? Comment pouvons-nous faire en sorte que les citoyens européens se rapprochent à nouveau de l’Union ? Une des meilleures manières d’y arriver est de le faire par le biais de nos secteurs qui impactent leur vie au quotidien. Convaincre les responsables politiques européens de l’importance de nos secteurs sera une des grandes missions du CEEP et de ses membres dans un futur proche, surtout en vue des élections européennes de 2019 !

“Ce rôle stratégique pour les SSIG est-il réaliste alors que les services sociaux relèvent principalement de la compétence des Etats membres ?” Le CEEP suit ses membres : le principe de subsidiarité



doit être respecté et appliqué. En effet, nos membres sont principalement actifs dans des pays qui se caractérisent par un tissu dense de services sociaux. Ils n'ont aucun besoin immédiat d'une ingérence européenne. Je comprends donc leur point de vue, explique Valeria Ronzitti. Il ne faut cependant pas oublier que nous avons également une responsabilité vis-à-vis des pays dont les services sociaux sont moins développés et qui sont encore insuffisamment représentés dans notre organisation.

Un avenir pour le dialogue social européen ?


L'Observatoire social européen (OSE) indiquait dans un récent rapport que, sous la pression des employeurs, le dialogue social européen se transformait peu à peu en un forum d'échange d'expériences. Par ailleurs, les employeurs considéreraient la réglementation sociale davantage comme une charge que comme un moyen de trouver des solutions. Trouvez-vous que les partenaires sociaux européens ont suffisamment la possibilité d'influencer la politique européenne ? Et l'exploitent-ils suffisamment ?

“L'Europe nous donne effectivement des moyens via les traités, affirme Valeria Ronzitti, et la Commission Juncker nous fournit encore plus de possibilités par la voie informelle (comme les consultations), même sur des thèmes qui ne relèvent pas du terrain d'action traditionnel des partenaires sociaux. Nous pensons par exemple à des dossiers comme le train de mesures sur les

investissements et la digitalisation. Nous pouvons effectivement exercer une influence sur la politique européenne, et celle-ci se répercute au niveau national.

Les moyens existent, mais c'est souvent la volonté politique qui fait défaut. La crise économique a entraîné une diminution de la concertation bipartite (entre Business Europe, CEEP, EUAPME et CES) au profit du dialogue tripartite (entre les partenaires sociaux et la Commission Européenne). A cause de la crise économique, certains employeurs sont aujourd'hui particulièrement sceptiques vis-à-vis du dialogue bipartite européen. Ils estiment qu'il y a suffisamment de directives au niveau social et que le rôle des employeurs consiste à faciliter les réformes économiques structurelles au niveau national. C'est dommage. Les partenaires sociaux devraient aujourd'hui prendre “le taureau par les cornes” et remettre le dialogue et les négociations bipartites sur les rails. A cet égard, on aurait tort de sous-estimer l'importance de l' “accord-cadre autonome sur le vieillissement actif et l'approche inter-générationnel”, le premier accord-cadre négocié par les partenaires sociaux européens depuis 2010 !

Cependant, nous ne sommes pas d'accord avec les syndicats lorsqu'ils affirment que la concertation sociale doit systématiquement déboucher sur une réglementation (~directives). Certains dossiers peuvent parfaitement être réglés par des “accords-cadres autonomes”. Les syndicats sont beaucoup trop sceptiques à ce



“Le risque d’une Europe à deux vitesses est réel. Mais peut-être devons-nous prendre ce risque.”

VALERIA RONZITTI,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CEEP

propos. Mais nous devons veiller à ce que les accords-cadres soient correctement exécutés, et dans ce domaine, les partenaires sociaux ont encore du pain sur la planche.

Un avenir pour l’UE ?

Le CEEP contribuera au Livre blanc sur l’avenir de l’Europe. C’est important, car nous sommes à un moment-clé pour l’avenir de l’Europe. La politique d’austérité de ces dernières années a épuisé les citoyens. Il y a encore énormément d’ignorance (et de mauvaise communication ?) sur l’Europe et son impact sur la vie quotidienne de ses citoyens. Nous devons développer des mécanismes permettant d’engager, dans chaque État membre, une réflexion honnête sur le modèle social européen. Nous devons, par ailleurs, mieux communiquer avec les citoyens sur la plus-value de ce modèle. “Le risque d’une Europe à deux vitesses est réel, mais peut-être devons-nous prendre ce risque”, conclut Valeria Ronzitti.

Chris Serroyen

Entretien avec Chris Serroyen,
directeur du centre d'études de la CSC

Il est moins une pour l'Europe

La nouvelle Commission européenne de Jean-Claude Juncker, avec Marianne Thyssen comme Commissaire à l'Emploi et aux Affaires sociales, a commencé ses travaux sous les meilleurs auspices : "L'Europe sociale était enfin remise à l'agenda", commence Chris Serroyen, qui dirige le service d'études de la CSC. Plusieurs déclarations ont conforté les syndicats dans leur optimisme : l'idée du "tripe A social" pour l'Europe, le discours d'investiture de Juncker intitulé "Dernière chance pour l'Europe", les déclarations fortes à l'encontre du dumping social, la note de vision sur les droits sociaux, la déclaration de Marianne Thyssen sur l'importance du dialogue social européen, etc. On pouvait enfin espérer de nouvelles avancées sociales !

Et puis : le Brexit ! Du vent dans les voiles du populisme anti-européen qui gagne du terrain partout. Et ce malaise largement répandu, tant chez le travailleur lambda (cf. la paupérisation de la classe moyenne inférieure, une partie importante de la base des syndicats) que parmi l'élite, tant à gauche qu'à droite. "Je suis un petit-enfant de la guerre", explique Chris Serroyen. "Pour moi, l'Europe est avant

tout un projet de paix. Bien entendu, elle a aussi été le moteur du progrès social que nous avons connu (avec des mesures que les citoyens européens ressentent directement comme le salaire égal à travail égal, la directive sur la consultation des travailleurs ...). Et c'est cette foi en l'Europe qui est à présent en train de s'évaporer à un rythme accéléré !"

L'Europe doit se battre pour sa survie : nous devons nous serrer les coudes et rétablir la confiance en l'Europe. Et pour cela, nous avons besoin d'interventions et de mesures tangibles. Ce n'est pas le moment de sortir une note de consultation sur le Pilier des droits sociaux : l'époque du 'motherhood & apple pie' (du consensus mou) est révolue. "L'Europe doit être tangible pour les citoyens !"





Opportunité à saisir

L'Europe sociale est à l'arrêt depuis 20 ans. Non qu'il ne se soit rien passé, mais l'idée globale qui domine reste celle du statu quo. Depuis la fin des années 90, l'Europe sociale a été totalement rayée de la carte. Il a d'abord fallu installer l'union monétaire, puis faire une pause pour accomplir l'élargissement, et en 2008, la bombe atomique de la crise financière et des politiques d'austérité - allant de pair avec des réformes dites structurelles qui sont d'ailleurs toujours d'actualité - a explosé.

Il est urgent que l'Europe sociale redevienne une priorité politique. L'Europe doit à nouveau apporter des droits contraignants, concrets, tangibles au profit des gens. Une enquête sans engagement sur les droits sociaux ne suffit plus. Il faut parler d'un revenu minimum pour tous (à ne pas confondre avec le salaire minimum), des droits de participation pour les travailleurs, d'un droit européen au congé-éducation payé, de normes européennes de sécurité au travail, pour ne citer que quelques exemples. Ces mesures doivent être aussi contraignantes que possible. Chris Serroyen l'affirme avec conviction : il faut une "approche fondée sur les droits". C'est

d'ailleurs un message en partie repris par la CES (Confédération européenne des syndicats) dans son programme.

Nous devons toutefois nuancer et ne pas placer la barre trop haut. Après tout, nous ne parlons pas d'une Flandre sociale ou d'une Belgique sociale. Il s'agit d'un équilibre à trouver, ou mieux, d'une interaction entre les objectifs économiques, sociaux et écologiques. Cet équilibre a totalement disparu aujourd'hui.

"Ces droits concrets et contraignants, sont-ils réalistes compte tenu de la diversité des Etats membres ?", demande Sylvie Slangen, directrice générale de l'Unisoc. "Bonne question, mais ce n'est pas la première question à se poser en ce moment", répond Chris Serroyen. La question principale est : "Comment pouvons-nous sauver l'Europe si nous ne pouvons pas réaliser des choses tangibles pour des gens qui commencent à voter massivement contre elle ? Où va l'économie si chaque pays se retranche derrière ses murs, si l'Union monétaire disparaît ?" Nous commençons seulement à prendre conscience de la frustration des gens. Cette frustration et le populisme qui en émane a tellement touché les gouvernements que plus aucun pays n'est disposé à céder des compétences pour une Europe plus forte.

Si nous voulons sauver l'Europe, il n'y a qu'une seule voie possible pour tous ceux qui y croient encore, même si elle est compliquée : la voie des droits sociaux ! C'est ce sentiment d'urgence que nous devons retrouver.

Des bâtons dans les roues de Mao

“Comment traduisez-vous ce besoin d’une Europe sociale forte vers les services sociaux, qui relèvent toujours majoritairement de la compétence des Etats ?” demande Sylvie. La première préoccupation du mouvement syndical est d’éviter que notre tissu de services sociaux soit contaminé par les libertés économiques (personnes, biens, services, capital). Par le passé, nous nous sommes beaucoup occupés de la mise en place d’une union économique. Nous prenons à présent conscience que les politiques économiques (concurrence, marché intérieur et libre circulation des services) exercent une pression énorme sur l’État-providence. Nous sommes donc devenus plus vigilants concernant tout ce qui nous vient des départements économiques et financiers. La directive Bolkestein en est un très bon exemple. Dans ce dossier, la CSC a finalement opté pour une stratégie d’ajustement plutôt que de rejet résolu : lorsque l’on croit en l’Europe, il faut croire en tous ses droits, en ce compris dans la libre circulation des services et des travailleurs. Mais, à condition notamment de permettre aux états de décider librement de maintenir certains services à l’écart du “marché”. Nous y sommes assez bien parvenus, en collaboration avec la Confédération européenne des Syndicats et de plusieurs parlementaires belges (dont Ann Van Lancker et Marianne Thyssen) : nous pouvons en être fiers !

On entend de plus en plus qu’il n’y a pas d’objection fondamentale à créer un marché des services sociaux tant que l’on conserve

une régulation stricte. Au début, la situation semble maîtrisable, mais nous sous-estimons la dynamique que nous mettons ainsi en œuvre : dès que ces services sont sur le marché, la situation se dégrade rapidement parce que les décideurs politiques doivent faire face à des lobbies très puissants qui poussent inexorablement vers plus de dérégulation afin d’obtenir des marges bénéficiaires maximales. Je suis dès lors fondamentalement en désaccord avec ceux qui, y compris à gauche, se prévalent du principe de Mao : “Peu importe que le chat soit noir ou blanc tant qu’il attrape les souris.” Pour une série de secteurs, la question de savoir si c’est le secteur marchand ou le profit social qui fournit les services sociaux n’est pas secondaire. “Ce n’est pas une question de méfiance”, souligne Chris Serroyen, “mais plutôt de confiance infinie dans le fait que les acteurs commerciaux vont faire ce pour quoi ils ont été créés, à savoir, rechercher le profit coûte que coûte. Ou plutôt : rechercher le profit au moindre coût, et donc aux dépens des personnes vulnérables.”

Est-ce l’hôpital qui se moque de la charité ?

“Quel rôle voyez-vous pour la concertation sociale européenne dans le développement de l’Europe sociale ? Les partenaires sociaux ne cessent de dénoncer le laxisme de la classe politique, mais sont-ils eux-mêmes suffisamment performants dans la concertation ? Ne mettent-ils pas trop l’accent sur la limitation des dégâts et le lobbying plutôt que sur la conclusion d’accords novateurs, qui font la différence ?” demande Sylvie Slangen.

Il n'est aisé ni pour les employeurs nationaux, ni pour les syndicats nationaux de confier un large mandat avec une marge de négociation. Nous nous fondons sur un contexte belge où les partenaires sociaux interprofessionnels disposent de marges de négociation, même si tout n'est pas toujours facile. Mais il ne faut pas oublier qu'à l'étranger, les choses sont parfois encore plus complexes, y compris sur le plan syndical. Cela est notamment dû à la faiblesse de certaines organisations et l'absence quasi-totale de concertation interprofessionnelle. Dans ce contexte, pourquoi ces pays donneraient-ils un mandat européen fort ? De plus, nous opérons dans un contexte de dérégulation (plate-forme européenne REFIT) où les CCT européennes sont trop aisément perçues comme un frein plutôt que comme un instrument politique. Pourquoi confieriez-vous un mandat à Business Europe ou au CEEP permettant d'imposer des réglementations supplémentaires ? Dans un tel contexte, s'il n'y a pas d'acteur politique fort à la manœuvre (à savoir la Commission européenne) qui prend des initiatives, la situation devient encore plus compliquée.

Il est pourtant possible de faire autrement, la concertation sociale européenne a produit des accords intéressants par le passé, même si elle se trouve aujourd'hui dans la même impasse que l'ensemble du projet social européen. Nous continuons cependant à nous y investir. Et si la négociation interprofessionnelle manque d'épaisseur, nous tentons de faire au mieux dans le dialogue sectoriel au niveau

“ J'ai une confiance infinie dans le fait que les acteurs commerciaux feront ce pour quoi ils ont été créés, à savoir réaliser du profit coûte que coûte !”

**CHRIS SERROYEN,
DIRECTEUR DU CENTRE D'ÉTUDES DE LA CSC**

européen. Nous travaillons à des accords européens concernant les entreprises et institutions transnationales, avec un cadre juridique adapté.

Nous devons d'ailleurs nous efforcer de donner l'exemple au niveau belge. Chris Serroyen estime qu'en tant que partenaires sociaux, nous devons ainsi prendre l'initiative de transposer les directives européennes en droit belge (cf. la directive sur les conseils d'entreprise européens et dernièrement les nouvelles règles européennes sur le secteur maritime), dès que cela est possible, et ce, sans ingérence de la part du gouvernement. Cela doit devenir un réflexe. En effet : “Nous faisons mieux ce que nous faisons nous-mêmes”, conclut Chris Serroyen avec conviction, “même si l'État devra bien entendu suivre pour son propre personnel.”

“L’Europe sociale est l’essence même du projet européen.”

MARIE ARENA,
MEMBRE DU PARLEMENT EUROPÉEN
POUR S&D



Marie Arena

Entretien avec Marie Arena,
membre du Parlement européen pour S&D

L’Europe sociale : ne pas jeter le bébé avec l’eau du bain

L’évaluation par Marie Arena, membre du Parlement européen pour l’Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates, de la politique sociale européenne de ces 20 dernières années est extrêmement sévère. Chris Serroyen, responsable du service d’étude de la CSC, a parlé pendant son interview de ‘statu quo’. Marie Arena va encore plus loin et parle de démolition systématique de la politique sociale européenne depuis la crise financière de 2008 et la politique d’assainissement qui s’en est suivie. Pensons par ex. à la directive sur le détachement de travailleurs à laquelle rien n’a changé depuis 20 ans. Mais pire encore : la politique d’assainissement européenne mine également les compétences nationales en matière de politique

sociale. Si les choses ne changent pas rapidement, c’en est fini de l’Europe : en effet, le citoyen ne fait plus confiance à cette Europe qui ne l’aide pas à avancer. “L’Europe sociale est l’essence même du projet européen !” déclare Marie Arena avec passion.

A quoi devons-nous donc nous atteler ?

Jusqu’à présent, les choses tournaient surtout autour du marché unique et de la libre circulation des biens, services, personnes et capitaux. Il n’y a rien de mal à cela, explique la femme politique, mais ça ne marche pas comme sur des roulettes : pensez par exemple à la grande variété de systèmes de sécurité sociale dans les Etats membres, qui freine une circulation véritablement libre des personnes.

Si nous ne travaillons pas à une meilleure convergence entre les Etats membres dans le domaine de la politique sociale et du bien-être, nous allons nous heurter à la problématique de la concurrence déloyale. Cela entraîne automatiquement un nivellement par le bas sur le plan social en raison du mécanisme d’offre et de demande d’une économie de marché libre. “Pour moi, cependant, l’Europe est surtout une économie sociale de marché et cela signifie que nous devons développer un ‘socle commun de droits sociaux’ entre tous les Etats membres fondés sur des standards les plus élevés possibles”, expose Mme Arena avec conviction. Une ‘voie de convergence sociale’ doit être créée pour tous les Etats membres, avec des recommandations, des procédures d’alerte et même des sanctions, bien entendu sans toucher au principe de subsidiarité et

de souveraineté des Etats membres. Il faudrait en fait une sorte de norme Maastricht (à propos du PIB et de la dette publique) mais avec un cadre pour des réformes structurelles socialement responsables.

Malheureusement, le credo politique actuel est au libre jeu de la concurrence en tant que garantie des prix les plus bas. Cependant, c'est négliger le fait que le minimum vital n'est pas encore garanti aujourd'hui pour tout le monde. La voie du rétablissement économique de l'Europe passe par les salaires de ses citoyens : en effet, de bas salaires minent le pouvoir d'achat et donc la reprise économique. Les Japonais et les Chinois l'ont compris, mais nous faisons l'inverse : nous portons le coup fatal au moteur du rétablissement économique de l'Europe.

Quel rôle pour le dialogue social européen ?

Sylvie Slangen présente la même question qu'à Valéria Ronzitti et Chris Serroyen, tous deux partenaires dans la concertation sociale : "Quel rôle voyez-vous pour la concertation sociale européenne dans le développement de l'Europe sociale ? Les partenaires sociaux peuvent reprocher son apathie à la classe politique mais sont-ils eux-mêmes suffisamment performants dans leur concertation ? Ne mettent-ils pas trop l'accent sur le 'damage control' et le lobbying au détriment de la conclusion d'accords novateurs qui font la différence ?"

La vision personnelle de Marie Arena sur cette question découle de son expérience du dialogue social au niveau régional, national et

européen : plus la concertation sociale est proche du lieu de travail, plus elle est pragmatique. A plus haut niveau, les acteurs de cette concertation perdent souvent de vue l'aspect pragmatique, qui vise pourtant l'intérêt du citoyen, pour se lancer dans un débat idéologique. Et ce constat s'applique sans aucun doute à la concertation sociale au niveau européen.

Je ressens rarement une véritable volonté de trouver des solutions chez les employeurs européens. Pensez par exemple au congé de maternité ou à la représentation des femmes dans les conseils d'administration : la concertation européenne autour du congé de maternité s'est immédiatement heurtée à un 'njet' des employeurs en raison de son coût trop élevé et de son atteinte à la productivité en période de crise économique. Marie Arena comprend bien que les droits sociaux ont un prix et que les entrepreneurs, qui sont actuellement dans une logique à court terme, n'ont pas besoin de coûts supplémentaires à court terme justement. Les syndicats suivent une autre logique : au niveau européen, la vision sociétale à long terme est beaucoup plus rigide. La vision à court terme, axée sur les coûts, des employeurs européens, se heurte donc aux réflexions sociétales à long terme des syndicats européens. C'est pourquoi il est très difficile de conclure des accords. Au niveau national, ce ne doit pas toujours être un frein car le gouvernement prend lui-même des initiatives si la concertation sociale échoue. Mais il en va autrement au niveau européen : sans accord entre les partenaires sociaux, la Commission européenne ne prend que

rarement l'initiative. Et j'ai du mal avec cet état de fait. Nous devons chercher des solutions pour rendre la concertation sociale plus performante, sans quoi elle deviendra un alibi pour ceux qui ne veulent pas de politique sociale.

Bien entendu, la Commission européenne est en fâcheuse posture : elle est subordonnée au point de vue du Conseil européen et le Conseil est assez réticent à mettre les questions sociales à l'ordre du jour. La commissaire européenne Marianne Thyssen a voulu faire le forcing avec son initiative autour de la directive Détachement mais certains états membres ont immédiatement brandi un carton jaune bloquant ainsi tout le processus législatif au conseil. De plus, les partenaires sociaux ne la soutiennent pas. C'est donc mission impossible ! Il en irait tout autrement si les partenaires sociaux la soutenaient car les points de vue du Parlement européen correspondent souvent bien plus à ceux de la Commission qu'à ceux du Conseil. Et avec le soutien combiné des partenaires sociaux et du Parlement européen, il est plus facile d'éclipser le Conseil européen.

Et l'UE, a-t-elle encore un avenir ?

Et quel rôle les services sociaux jouent-ils dans cet avenir ?

Marie Arena n'aime pas parler 'd'Europe à deux vitesses'. Il faut aller au bout du raisonnement : nous avons tous accepté l'extension de l'Europe et nous devons donc continuer de tendre vers le modèle de convergence européen. C'était également son point de vue lorsque, par exemple, l'appartenance de la Grèce à l'UE était mise à rude



épreuve : si un membre a des difficultés à respecter les critères européens (monétaires, sociaux ou droits fondamentaux), nous devons l'aider à faire mieux en trouvant des points de référence et des mécanismes de convergence. Les gouvernements vont et viennent mais c'est notre devoir d'aider les citoyens.

D'autre part, nous ne pouvons pas autoriser que des Etats membres ne souscrivant pas à certains droits fondamentaux européens fassent valoir leur droit de veto à ce propos et prennent ainsi en otage l'ensemble de l'UE : ne pas souscrire = pas de droit de vote sur ce chapitre. Sinon il ne se passe plus rien.

“Cela paraît peut-être utopique mais c'est ma conviction profonde : j'ai vraiment foi en l'Europe !” conclut Marie Arena.

Les services sociaux jouent un rôle fondamental dans ma vision de l'Europe de demain : pas d'Europe sans services sociaux. Depuis la crise financière, beaucoup de citoyens se sont appauvris. Pour beaucoup d'entre eux, les services sociaux européens ont joué un

rôle d'amortisseur dans cette situation de crise. Dans des conditions normales, les services sociaux sont des instruments importants pour la redistribution des moyens. Les services sociaux sont la valeur fondamentale de l'Europe.

Pour la réalisation de l'économie sociale de marché européenne, deux aspects doivent être présents : une sécurité sociale forte afin que les citoyens puissent participer à l'économie de marché et un seuil d'accès peu élevé aux services sociaux. Chaque citoyen doit pouvoir faire son propre choix individuel sans que les services collectifs n'en pâtissent. En ma qualité de ministre des Pensions, je ne voyais aucun inconvénient, par exemple, au développement d'un deuxième pilier de pension à condition qu'il n'affaiblisse pas le premier pilier. L'aspect collectif est crucial mais les citoyens ont développé des attentes individuelles auxquelles nous devons également répondre. C'est un véritable exercice d'équilibriste !

Et contrairement à ce que laisse supposer le principe de subsidiarité, l'Europe dispose des outils nécessaires pour diriger les services sociaux. De très nombreux domaines politiques européens ont indirectement un énorme impact sur nos services sociaux, leur organisation et leur qualité, bien qu'ils ne relèvent pas des domaines de compétence explicites de l'Europe. Indirectement, l'Europe s'est approprié les services sociaux !



“Les Etats membres
qui ne souscrivent pas
à certains droits
fondamentaux européens
= pas de droit de vote sur ce chapitre
= pas de prise d’otage.”

MARIE ARENA,
MEMBRE DU PARLEMENT EUROPÉEN
POUR S&D

Mot de la fin

par la présidence de l'Unisoc

“L'Europe est avant tout un projet de paix”, voilà une prise de position à laquelle je souscris pleinement, affirme Alain Cheniaux, vice-président d'Unisoc. Les règles pour assurer et préserver cette paix sont cependant essentiellement de nature économique. Les autres règles qui déterminent aussi s'il y a prospérité, bien-être, bref calme et harmonie, entrent insuffisamment en jeu. L'accent était et est toujours mis sur l'économie, beaucoup moins sur le social, au sens large du terme. Le fossé social entre les États membres n'est pas suffisamment comblé. Il en découle des tensions dans et entre les États membres. Songeons à la méfiance à l'égard du proverbial plombier polonais. Ces frictions minent les efforts pour réaliser un véritable projet de paix européen.

Jan Peers, président d'Unisoc, poursuit : “Ce sont les services sociaux qui apportent la sérénité et la satisfaction nécessaires.” Ils garantissent des citoyens employables, autonomes, bien formés, actifs et créatifs, bref des citoyens sains. “Le fait qu'il existe un groupe restreint de nantis ne me pose personnellement aucun problème, mais pour le grand groupe de citoyens dont le revenu leur permet à peine de subvenir à leurs propres besoins, il en va tout à fait autrement.” Si nous voulons que le citoyen européen

se sente bien, l'Europe doit faire en sorte que tout un chacun ait accès à des services sociaux de qualité, donc aussi les citoyens socio-économiquement plus faibles et les citoyens ayant le plus de besoins en matière de soins. Cela ne signifie pas que l'Europe doit disposer des pleins pouvoirs de décision en ce qui concerne les services sociaux. Dans la constellation européenne actuelle, c'est notamment une manière de ne pas agir : la procédure de décision, en combinaison avec la sensibilité de la matière, conduirait selon toute probabilité à l'immobilisme. L'Europe est en outre trop éloignée de la réalité et les différences entre les États membres européens sont trop importantes. L'Europe doit, plus qu'elle ne le fait déjà, définir les résultats à obtenir en matière de prestation de soins et de services accessibles et de qualité et veiller à ce que ceux-ci soient réalisés d'une manière équivalente. Il appartient ensuite à chaque État membre d'atteindre ces objectifs sur la base de ses propres traditions, usages et mécanismes. Cette approche est d'autant plus enrichissante qu'elle permet d'apprendre les bonnes pratiques de chacun et éventuellement les moins bonnes.

Donner forme aux résultats envisagés et à la promotion du modèle belge de services sociaux comme mécanisme pour obtenir ces

résultats, doit être l'objectif final de la présence de l'Unisoc en Europe. Les conséquences de ces efforts à court terme seront limitées, mais d'autant plus importantes à moyen et long terme. Nous devons donner des informations adéquates quant aux règles à respecter et exprimer notre point de vue en la matière. Mais par-dessus tout, nous devons réfléchir de manière proactive et stratégique à l'avenir des services sociaux en Europe. Notre fonctionnement journalier est important, cela va de soi, mais nous devons prêter davantage attention à la raison pour laquelle nous faisons tout ceci jour après jour. Si nous ne faisons pas cet exercice, on le fera pour nous (éventuellement sous l'impulsion de "quick wins"). C'est pourquoi nous devons oser miser sur le long (ou le moyen) terme, nous devons oser miser sur l'Europe !

“Si nous avons un message à transmettre aux responsables politiques en Europe, c'est le suivant : ne basons pas notre système de services sociaux, qui garantit une société saine et heureuse, sur des considérations à court terme.” Notre système social est un investissement dans une société socio-économique équilibrée et un fondement nécessaire au projet de paix européen, conclut en ces termes la présidence de l'Unisoc à l'unanimité.



JAN PEERS, PRÉSIDENT FONDATEUR



ALAIN CHENIAUX, VICE-PRÉSIDENT


PARTIE 3

Zoom sur quelques dossiers

TVA • SEMESTRE EUROPÉEN • TTIP • SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX • INDEX • COEFFICIENT DE RÉÉVALUATION • INNOVATION • STATISTIQUES DU TRAVAIL SPF ETCS • DIAGNOSTIC FÉDÉRAL DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-LIEU DE TRAVAIL • INTERVENTION DES EMPLOYEURS DANS LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-LIEU DE TRAVAIL • BUDGET MOBILITÉ • ACCORD DE GOUVERNEMENT MICHEL • CP 337 • RÉFORME DE LA LOI DE 1996 • RAPPORT TECHNIQUE CCE • FORMATION • TRAVAIL FAISABLE ET MANIABLE • NON-DISCRIMINATION ET ÉGALITÉ DE GENRE • PENSIONS - COMITÉ NATIONAL DES PENSIONS • ACTIONS SYNDICALES-GENTLEMEN'S AGREEMENT ET GESTION DES PRÉAVIS DE GRÈVE • PROMOTION DE L'EMPLOI DES JEUNES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEURS ÂGÉS • STATUT UNIQUE - DÉLAIS DE PRÉAVIS ET PÉRIODE D'ESSAI • TEMPS DE TRAVAIL : LIMITE INTERNE - TRAVAIL À TEMPS PARTIEL - ANNUALISATION - HEURES SUPPLÉMENTAIRES VOLONTAIRES • DISPONIBILITÉ - NOUVELLES RÈGLES • RECLASSEMENT PROFESSIONNEL • RÉDUCTION DES COTISATIONS PATRONALES : TAX SHIFT - MARIBEL SOCIAL • LOIS FOURRE-TOUT • E-GOVERNMENT : DÉCLARATION ÉLECTRONIQUE DES RISQUES SOCIAUX (DRS) - C4 ÉLECTRONIQUE • SIMPLIFICATION ET MODERNISATION DES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES • AIP • TITRES-REPAS ÉLECTRONIQUES • ACCORD DE GOUVERNEMENT MICHEL : APPLICATION • GROUPES À RISQUE - DÉFINITION - COMPTE RENDU - PROLONGATION DES EFFORTS • COMMISSION PARITAIRE COMPÉTENTE, CP 337 : COMMISSION PARITAIRE AUXILIAIRE NON MARCHAND • RCC • BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL - SERVICES EXTERNES POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL - STRATÉGIE NATIONALE EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL 2014-2020 - RISQUES PSYCHOSOCIAUX / HARCÈLEMENT SUR LE LIEU DE TRAVAIL - RETOUR AU TRAVAIL - FRÉQUENCE DE LA SURVEILLANCE MÉDICALE • TRAVAIL FAISABLE • TRAVAIL DES ÉTUDIANTS : DÉFINITION - AUGMENTATION DU CONTINGENT • CONCERTATION SECTORIELLE - SIMPLIFICATION DU PAYSAGE PARITAIRE • FAUX INDÉPENDANTS • GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS • PENSIONS COMPLÉMENTAIRES • CODE PÉNAL SOCIAL • ÉLECTIONS SOCIALES • CONGÉS • MARCHÉS PUBLICS • RAPPORT SALARIAL • AIDANTS PROCHES • SERVICE CITOYEN • CONGÉ-ÉDUCATION PAYÉ • ARTISTES • RMMM

Socle européen des droits sociaux

Le socle européen des droits sociaux, dont la première ébauche a été livrée le 8 mars 2016, illustre la volonté de la Commission européenne de renforcer et d'améliorer la dimension sociale de l'Union économique et monétaire. L'Unisoc accueille favorablement cette prise de position de la Commission européenne. Cette question relève d'ailleurs d'une importance capitale pour notre organisation. La reconnaissance effective de la plus-value sociale et économique du secteur à profit social, et plus largement, du secteur dans les politiques européennes est essentielle pour y arriver et pour favoriser une société à la fois performante au niveau économique, mais également inclusive.



“Les SSIG (enfin) reconnus
comme composante
essentielle d’une Europe
saine et forte.”

Les services sociaux d’intérêt général (et donc du secteur à profit social belge) sont des éléments essentiels d’investissements et de stabilisateurs pour améliorer la résilience des États-membres face à des chocs économiques et financiers et devraient être reconnus en tant que tel. L’éducation, les soins de santé, la culture et plus largement les services à la personne, sont une base essentielle pour favoriser le développement économique futur et la qualité de vie des citoyens.

Afin d’obtenir un soutien large à son initiative de Socle européen des droits sociaux, la Commission a décidé d’impliquer la société européenne dans son élaboration par le biais d’une consultation ouverte jusqu’au 31 décembre 2016. Dans le cadre de cette consultation, l’Unisoc a participé à plusieurs rencontres entre la Commission européenne et les partenaires sociaux. En tant que partenaire social interprofessionnel belge, l’Unisoc a participé à la rencontre avec la Commission ayant eu lieu cet été au niveau du Conseil National du Travail. Par

ailleurs, l’Unisoc était également présent à la deuxième consultation des partenaires sociaux européens dans la délégation de CEEP, la fédération patronale européenne à laquelle nous sommes affiliés. Après consultation de ses fédérations membres et approbation par son Conseil d’Administration, l’Unisoc a soumis sa position au sujet du socle européen des droits sociaux à la Commission européenne par le biais de la consultation. La Commission européenne semble faire un pas dans la bonne direction et reconnaître l’importance de nos secteurs sur le plan social et économique.

Les prochaines étapes de la mise en place du Socle européen des droits sociaux sont attendues en 2017 et l’Unisoc continuera évidemment à suivre le dossier de très près !

Promotion de l'emploi des jeunes travailleurs et des travailleurs âgés

L'Unisoc a participé de manière active aux négociations belges et européennes dans une série de dossiers relatifs à la promotion de l'emploi des jeunes travailleurs et des travailleurs âgés.

En décembre 2016, les partenaires sociaux européens, Business Europe, le CEEP, l'UEAPME et la CES ont négocié un nouvel accord autonome intitulé **“active ageing and intergenerational approach”**. L'Unisoc a participé à ces négociations en sa qualité de membre du CEEP. Par sa

présence, l'Unisoc a pu veiller à ce que les nouvelles initiatives politiques renforcent et complètent, lorsque nécessaire, les nombreuses mesures qui sont déjà applicables dans le secteur à profit social. Mission accomplie !

L'accord **“active ageing and intergenerational approach”** est un accord volontaire. Ceci implique que les partenaires sociaux des États membres sont responsables de sa mise en œuvre sur base des procédures et pratiques propres à la concertation nationale interne. L'accord devra être mis en œuvre dans un délai de trois ans à compter de sa signature, prévue pour mars 2017.

L'accord est un **“general action-oriented framework”**. En d'autres termes, il doit être envisagé comme une source d'inspiration, reprenant des idées et des suggestions destinées à maintenir les travailleurs âgés plus longtemps au travail (dans tous les cas, jusqu'à l'âge de la retraite) et pour favoriser le transfert de

connaissances et de compétences entre générations pour réduire le taux élevé de chômage des jeunes. La portée de l'accord va de 'la santé et la sécurité sur le lieu de travail' à 'l'organisation du travail', en passant par 'la gestion des aptitudes et des compétences'. Les mesures proposées dans chaque domaine ne doivent par ailleurs être mises en pratique que si la réalité dans les États membres l'exige effectivement. Si elle n'a pas encore été réalisée, un **“strategic assessment of workforce demography”** doit établir si et, le cas échéant, lesquelles de ces mesures sont nécessaires et/ou souhaitables.

“ L'Unisoc à l'avant-plan des négociations européennes.”



L'accord "active ageing and intergenerational approach" vient compléter une liste d'accords autonomes antérieurs, concernant notamment les marchés du travail inclusifs (2010), le harcèlement et la violence au travail (2007), le stress lié au travail (2004) et le télétravail (2002). Les autres accords négociés précédemment par les partenaires sociaux européens sont des accords-cadres implémentés par des instruments politiques européens, prenant souvent la forme de directives, et non par les partenaires sociaux directement. Il s'agit plus spécifiquement des accords-cadres

de la CCT 104 relative au plan d'emploi des travailleurs âgés. Cette CCT a pour but d'introduire une dynamique dans les entreprises de manière à maintenir ou accroître le nombre de travailleurs âgés dans l'emploi. La CCT 104 conscientise les entreprises au défi de la gestion des âges, sans pour autant leur imposer d'obligations prédéfinies. La procédure d'évaluation a abouti à un avis et à une recommandation des partenaires sociaux en juillet 2016.

Concernant les jeunes travailleurs, un troisième et dernier rapport intermédiaire

sur le congé parental (1996) (revu en 2009), les contrats à durée déterminée (1999) et le travail à temps partiel (1997).

Au niveau belge, les travaux de l'Unisoc ont principalement été marqués par l'évaluation, au sein du CNT,

national a été rédigé par le CNT sur la mise en œuvre du cadre d'action européen sur l'emploi des jeunes. Sur le même thème, le CNT et le CCE ont publié leur rapport annuel d'évaluation du respect du quota d'embauche de jeunes en conventions de premier emploi.

Tax shift

L'une des priorités du gouvernement Michel réside dans la simplification des réductions de charges patronales et, grâce au budget ainsi dégagé, à réduire les cotisations patronales à l'ONSS. L'exercice a débuté en été 2015. En 2015, l'Unisoc s'était assurée que les employeurs du secteur à profit social bénéficieraient bien de leur part du budget total. Fin 2015 et début 2016, l'Unisoc a veillé à ce que ce budget soit utilisé de la manière la plus efficace possible pour les employeurs.

Un budget total de 476,8 millions €, à vitesse de croisière, a été alloué au



476,8

millions de plus
pour la création et
le maintien de l'emploi
dans le profit social.

secteur à profit social. Ces ressources ont été affectées comme suit :

- 50%, soit 238,4 millions € ont été investis dans la réduction structurelle des charges.
- 45%, soit 214,6 millions € ont été investis dans le renforcement du Maribel social.
- 5%, soit 23,8 millions € ont été investis dans le secteur hospitalier

Sur le plan la **réduction structurelle des charges**, les employeurs jouissent d'une latitude décisionnelle pour concilier la création d'emploi d'une part et le maintien de l'emploi, la viabilité et le fonctionnement adéquat des structures d'autre part. 238,4 millions € ont été dégagés à cet effet. Ces ressources ont avant tout été investies dans le forfait de la réduction ! Ce forfait est applicable à tous les niveaux salariaux et peut être librement utilisé par l'employeur. Le forfait a également été introduit pour la catégorie 2 de la réduction structurelle des charges, ce qui constitue un accomplissement important !

Une partie du budget a en outre été allouée pour réduire davantage les cotisations patronales sur les bas salaires.

Concernant la catégorie 1, l'objectif était d'y maintenir les secteurs à profit social qui s'y trouvaient jusque-là. C'est chose faite.

Enfin, la compétitivité de la catégorie 3 par rapport aux secteurs marchands est maintenue par l'attribution d'une formule similaire, mais plus avantageuse, à celle de la catégorie 1 pour les entreprises de travail adapté.

Le volet relatif aux réductions de charges structurelles a été finalisé en mai 2016.

En outre, 214,6 millions € seront investis dans le **Maribel social** via une trajectoire de croissance. Une délégation d'employeurs de l'Unisoc a conclu un accord avec les représentants syndicaux sur l'affectation de ces ressources le 19 janvier 2016. Cet accord donne aux comités de gestion des

Fonds Maribel social la possibilité d'utiliser une grande partie des ressources octroyées dans le cadre du tax shift à la création d'emplois durables et stables. Le but est non seulement de créer de nouveaux emplois, mais aussi de préserver l'emploi existant par un financement accru. Les emplois Maribel existants sont en effet de plus en plus mis sous pression en raison de l'augmentation de la différence entre le coût salarial réel et l'intervention pour les emplois Maribel social dans certains (sous-) secteurs. L'employeur n'est souvent pas en mesure de compenser cette différence.

Le volet Maribel social a retenu l'attention de l'Unisoc tout au long de l'année 2016. L'accord conclu entre partenaires sociaux sera finalement entériné par un AR publié au Moniteur belge le 18 janvier 2017.

Commission paritaire 337

En 2016, Saint-Nicolas a été particulièrement généreux avec la CP 337. Le 6 décembre 2016, soit huit ans après la création de la CP, l'Unisoc et les représentants syndicaux ont apposé leurs signatures sur les cinq premières CCT du secteur. Ces accords concernent l'indexation, le crédit-temps et les groupes à risque.

L'Unisoc a, depuis le début des travaux de la CP, fait état de sa volonté de se concentrer sur la grande majorité des organisations et des travailleurs qui, jusqu'ici, n'étaient guère couverts par les négociations collectives. Cette priorité

“ Les premières CCT
sectorielles négociées
par l'Unisoc sont un fait !”

implique concrètement que les accords conclus ne s'appliquent en principe pas aux universités libres, aux mutualités et aux personnes disposant d'un budget d'assistance personnelle (entretiens réformé en "financement suivant la personne").

L'Unisoc a proposé une approche progressive pour les organisations et travailleurs relevant du champ d'application des cinq CCT. Ce qui explique le choix de CCT "abordables" dans les domaines de l'indexation, du crédit-temps et des groupes à risque. Ce caractère abordable signifie dans ce contexte qu'une organisation n'est tenue d'appliquer ces CCT que si elle ne dispose pas déjà d'instruments internes similaires. Par ailleurs, ces conventions concernent des sujets qui n'ont pas une charge symbolique trop importante, pour les employeurs comme pour les travailleurs.

De nouvelles négociations portant sur d'autres thématiques sont prévues pour 2017.

Travail faisable et maniable

Les premières pierres de l'édifice du "travail faisable et maniable" ont été posées par le ministre de l'Emploi en 2015. Deux tables rondes avaient alors été organisées avec les partenaires sociaux. Leur objectif : identifier les priorités à intégrer dans cet ambitieux projet visant à augmenter la flexibilité du travail pour les employeurs et leurs travailleurs.

En 2016, ce dossier a occupé intensément l'ensemble des acteurs impliqués. Les pistes d'actions retenues par le ministre de l'Emploi ont en effet évolué à plusieurs reprises en cours d'année, engendrant une certaine confusion sur la portée du projet : véritable réforme du travail ou série de modifications plus ponctuelles ? Interrogés sur les projets de textes, les partenaires sociaux ont vu leurs travaux s'intensifier tout au long de l'année.



L'Unisoc a suivi ce dossier de très près. D'une part en participant activement aux travaux du CNT ou dans d'autres forums (par exemple en étant partie prenante à l'étude commandée par le SPF ETCS sur le

“Le travail faisable & maniable, omniprésent dans les travaux de l'Unisoc en 2016.”



compte épargne-carrière), d'autre part en informant régulièrement ses membres sur l'état d'avancement des projets de textes.

La priorité donnée par l'Unisoc à ce dossier s'explique par l'importance et le nombre des thématiques retenues par le ministre : annualisation du temps de travail, réforme des efforts de formation, télétravail occasionnel, mise en place d'un compte épargne-carrière, don de congés, réforme des groupements d'employeurs, simplification du travail à temps partiel, horaires flottants, crédit-temps, etc.

Le projet de loi définitif a finalement été déposé à la Chambre des représentants début 2017. L'Unisoc continuera donc à suivre la mise en œuvre de la loi avec la plus grande attention.

Comité National des Pensions

L'année 2016 a été marquée par une accélération des projets du gouvernement fédéral en matière de réforme des pensions. L'Unisoc a participé activement aux premiers travaux techniques du Comité National des Pensions concernant la définition à donner aux métiers pénibles qui ouvriront un droit à un traitement différencié en matière de pension.

Le secteur à profit social est confronté à une situation complexe : d'une part en raison du vieillissement du personnel dans certains secteurs, couplé à une pénurie de main d'œuvre, mais également à de nombreux métiers usants d'un point de vue physique et psychologique.



“L’Unisoc, une voix pragmatique dans un débat sensible.”

L’Unisoc a donc défendu une position pragmatique, mais malheureusement minoritaire sur le banc patronal. S’opposant à une approche fondée sur une évaluation médicale des travailleurs au moment d’une éventuelle demande “anticipée” de pension, l’Unisoc a retenu trois facteurs généraux de pénibilité : charge psychosociale, pénibilité physique et pénibilité liée au contexte. Sur cette base, l’Unisoc a défendu la mise en œuvre d’un suivi des périodes d’exposition aux facteurs de pénibilité durant la carrière de chaque travailleur.

Un premier avis du CNP a été rendu en octobre 2016. Les travaux du comité continueront en 2017 afin de tenter de définir un système acceptable pour l’ensemble des parties impliquées.



“La mobilité, une palette de défis et d’opportunités pour le secteur à profit social.”

Mobilité

En 2016, l’Unisoc s’est montrée particulièrement attentive à une série de dossiers relatifs à la mobilité. Le secteur à profit social, comme tout autre secteur économique, est affecté par la congestion et par les problèmes liés à la mobilité : ceux-ci impactent à la fois le déplacement des travailleurs et des usagers, l’accès aux services, mais également le bien-être et la santé publique. Par ailleurs, le remboursement des frais de déplacements domicile-travail prend également une part grandissante des budgets de nos organisations, il apparaît donc essentiel d’être vigilants quant aux facteurs qui ont un effet sur ces coûts.

En 2016, le gouvernement a fait part de son intention de créer un budget mobilité destiné à diminuer l’usage des voitures de société. Les partenaires sociaux au sein du Conseil Central de l’Économie (CCE) et du Conseil National du travail (CNT) ont entamé les discussions relatives à ce budget mobilité au début de l’année et espèrent aboutir à un avis commun fin du premier trimestre 2017. Ce dossier est particulièrement important à suivre pour l’Unisoc compte-tenu de ses implications potentielles pour les employeurs, et surtout pour la sécurité sociale.

Par ailleurs, l’Unisoc s’est également pleinement investie dans les travaux du CCE et du CNT relatifs à la mobilité. Les partenaires sociaux se sont penchés sur les évolutions tarifaires de la SNCB, mais

également au diagnostic fédéral sur les déplacements domicile-travail dont la prochaine édition aura lieu en 2017.

Non-discrimination et égalité de genre

Les dossiers de la non-discrimination et de l’égalité de genre ont occupé les travaux de l’Unisoc sur trois plans en 2016.

Premièrement, au CNT, dans le cadre des discussions sur une proposition de loi obligeant les employeurs de **répondre aux candidatures** et de motiver un éventuel refus, dossier lié à celui de l’obligation d’utiliser des **CV anonymes**. Les partenaires sociaux n’ont pas réussi à s’entendre et ont rendu un avis divisé en février 2016. Les organisations patronales étaient pourtant

“ Miser sur la diversification d’une image principalement féminine du profit social !”

prêtes à accepter une modernisation de certaines dispositions de la CCT n°38 du CNT et d’émettre une recommandation enjoignant les employeurs à répondre aux candidatures. Cela n’aura pas suffi pour obtenir l’adhésion des organisations syndicales. Malgré cet échec, la réflexion sur des alternatives potentielles a continué tout au long de l’année. Vers une solution en 2017 ?

Ensuite, de par la participation de l’Unisoc à la **Commission d’évaluation des lois anti-discrimination** mise en place par la secrétaire d’Etat à l’Egalité des chances. Les travaux de cette commission réunissant experts du terrain, experts universitaires et partenaires sociaux, ont été entamés mi-2016. Sur base de ces travaux, un

premier rapport de la Commission qui identifiera les actions à prendre en priorité est attendu début 2017.

Enfin, l’Unisoc a également répondu en novembre 2016 à la **consultation sur l’égalité de genre sur le marché du travail** lancée par Elke Sleurs. La secrétaire d’Etat invitait l’Unisoc à lui soumettre toute proposition d’action qui permettrait d’améliorer l’égalité des femmes et des hommes sur le marché du travail et/ou de lutter contre les discriminations de genre. Deux mesures fondamentales et prioritaires ont été mises en avant par l’Unisoc dans sa réponse à la Secrétaire d’Etat : d’une part, l’amélioration de l’image des secteurs d’activité essentiellement féminins. D’autre part, la promotion et l’augmentation de l’accueil et de la prise en charge des personnes dépendantes (petite enfance, personnes âgées, personnes handicapées, etc.). Il s’agit de mesures ambitieuses, dont la mise en place prendra du temps et qui impliquent la participation de tous les acteurs concernés, mais qui sont nécessaires

si le gouvernement souhaite réellement améliorer l’égalité entre hommes et femmes sur le marché du travail.

Bien-être au travail

Le dossier du bien-être au travail couvre de nombreux aspects : la sécurité sur le lieu de travail, la protection de la santé du travailleur, la charge psychosociale occasionnée par le travail, l’ergonomie, l’hygiène du travail, ... En tant que représentante de secteurs qui ont pour vocation d’assurer la bonne santé de la population, l’Unisoc accorde énormément d’importance à cette thématique.

Trois sujets ont particulièrement retenu l’attention de l’Unisoc en 2016 : la réintégration des malades de longue durée, la tarification des prestations des services externes de prévention et la fréquence des examens médicaux.



“Le bien-être au travail,
une matière importante pour
les secteurs qui, de par leur nature,
misent sur une société saine.”

En 2016, les longs débats sur l’initiative gouvernementale visant à favoriser la réintégration des malades de longue durée ont pris fin. Les partenaires sociaux et les divers acteurs concernés (cabinet, INAMI et le SPF ETCS) ont élaboré, dans le cadre du CNT, un parcours de réintégration qui se veut aussi réaliste que possible dans le cadre fixé par le gouvernement.

Le but du parcours de réintégration est de remettre les malades de longue durée au travail dans un emploi adapté ou dans un autre emploi. C’est la raison pour laquelle la priorité a été donnée à la collaboration entre les divers acteurs concernés : l’employeur, le travailleur et le conseiller en prévention-médecin du travail. Un autre point essentiel concerne la sécurité juridique pour l’employeur et pour le travailleur.

La réintégration intervient en principe sur une base volontaire. Néanmoins, le gouvernement fédéral a lié la réintégration à une cotisation de responsabilisation à

charge des employeurs dans le cadre des discussions sur le budget 2017. L'Unisoc a immédiatement, en collaboration avec les autres organisations patronales, formulé de nombreuses remarques et suggestions concernant cette cotisation. 2017 apportera une réponse définitive sur ce sujet.

La révision de la **tarification des prestations des services externes de prévention et de protection au travail** a pris fin en 2015. Ce sujet est néanmoins resté un point d'attention prioritaire en 2016. Les employeurs étant tenus de respecter la nouvelle réglementation à partir du 1er janvier 2016, date de son entrée en vigueur, divers problèmes et questions ont fait surface à ce moment. L'Unisoc s'est efforcée d'offrir les réponses les plus précises possibles aux questionnements de ses fédérations membres. Une séance d'information a également été organisée en septembre 2016. Celle-ci avait pour but, d'une part, d'expliquer la réglementation

de A à Z et, d'autre part, d'organiser une rencontre avec un certain nombre de services de prévention externes.

En 2016, les partenaires sociaux se sont également attelés à la question de la facture maximum et à la procédure de monitoring, deux éléments majeurs de l'accord global relatif à la révision des tarifs. La facture maximum entend assurer, sous conditions et dans une certaine mesure, la neutralité des coûts pour les employeurs qui voient le montant global de leur facture en matière de politique de bien-être augmenter. Le monitoring devra permettre d'évaluer la nouvelle tarification à la fin 2017, ainsi que les éventuelles corrections à y apporter. Ces deux sujets feront l'objet d'un suivi attentif en 2017.

Enfin, l'Unisoc a également participé aux négociations menées au Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail sur la **fréquence des examens médicaux**. Les discussions prévues en 2017

auront pour but d'identifier les examens dont la fréquence (annuelle) doit être revue.

Budget 2017

Le budget 2017, confectionné à l'automne 2016, n'est pas favorable aux acteurs du secteur à profit social. Ni en leur qualité de fournisseurs de soins et de services au regard des économies complémentaires envisagées de l'ordre de 900 millions €, ni en leur qualité d'employeurs. Ce dossier mérite donc toute l'attention de l'Unisoc.

La **cotisation de responsabilisation** imposée dans le contexte de la réintégration des malades de longue durée est un projet politique qui a largement requis notre attention en fin d'année 2016, comme expliqué au point consacré au bien-être. Présentée comme une tentative de responsabilisation de l'employeur, la mesure est en réalité une nouvelle

cotisation patronale qui vient augmenter les coûts liés aux malades de longue durée. Cette cotisation est d'autant plus problématique pour nos secteurs qu'elle s'appliquerait également aux travailleuses enceintes écartées en raison des risques liés à leur profession. La cotisation représente donc un fardeau particulièrement lourd dans un secteur où près de 80% des travailleurs sont des femmes !

Le **budget mobilité**, également abordé au point consacré à la mobilité de ce rapport, a également particulièrement retenu notre attention. Pour faire court, cette mesure a pour objectif de convertir l'avantage représenté par l'octroi d'une voiture de société en salaire-poche bénéficiant d'un régime (para)fiscal favorable. Cette mesure semble à première vue attrayante pour les employeurs. Néanmoins, un examen plus approfondi ne laisse aucun doute quant au préjudice causé au financement de la sécurité sociale. Comme trop souvent malheureusement, les intérêts à

“Budget 2017, nouvelle vague d'économies sur le secteur à profit social ? L'Unisoc sur ses gardes ...”

court terme l'emportent sur une vision à long terme. Pour l'Unisoc néanmoins, les choses sont claires : il est crucial de miser autant que possible sur le long terme et, donc, sur un financement durable de la sécurité sociale.

Ne parlons même pas de la suppression planifiée des jours de “**dispense de prestations**” pour les travailleurs de 45 ans et plus (à nouveau, une économie plutôt qu'une réorientation des ressources dans le secteur) ni de la nouvelle augmentation

des **cotisations patronales sur les indemnités complémentaires de RCC**. Autant de bonnes raisons de suivre de près l'élaboration et l'exécution de ces mesures en 2017.





Actions syndicales

De nombreuses actions syndicales ont été menées en 2016. Dont une bonne partie à l'encontre de la politique menée par le gouvernement fédéral. Le secteur à profit social a été visé spécifiquement en novembre 2016, avec la manifestation nationale du secteur non-marchand organisée en front commun syndical. On regrette dès lors que le processus de révision du “gentlemen’s agreement” entamé fin 2015 à la demande du Ministre de l’Emploi n’ait pas donné lieu à un accord au Groupe des 10 en 2016.

De par sa qualité d’organisation représentative au niveau fédéral et intersectoriel,

l’Unisoc est, avec la FEB, la seule organisation recevant les préavis de grèves interprofessionnelles des organisations syndicales pour les transmettre à ses fédérations membres. Une page spécifique a été ouverte à cet effet sur son nouveau site internet. Les préavis peuvent donc à présent être publiés rapidement pour permettre de prendre les actions nécessaires dans les entreprises touchées. Rappelons que dans plusieurs secteurs à profit social, la continuité du service est essentielle en ce qu’elle touche à la santé publique.

A cet égard, on mentionnera également le suivi lancé par l’Unisoc en fin d’année sur des problèmes relevés dans certaines provinces dans lesquelles les gouverneurs

“ La meilleure communication des préavis de grève entre l’Unisoc et ses membres facilite la proactivité des entreprises.”

ne suivraient pas la procédure prévue pour les réquisitions de travailleurs durant des conflits collectifs. A suivre en 2017 !

Commissions paritaires

L’ONSS a constaté il y a plus de 10 ans que, dans certains cas, définir la commission paritaire compétente d’un employeur était complexe. La commission paritaire détermine les codes attribués aux travailleurs de l’entreprise. Ces codes sont déterminants pour établir les cotisations sociales dont l’employeur devra s’acquitter. Il s’agit là d’un dossier important, sur lequel le CNT a été invité à se prononcer.

Le Conseil National du Travail a rendu son avis en novembre 2015. Les partenaires sociaux y réclamaient avant tout une limitation de la rétroactivité des cotisations sociales et insistaient sur l'importance pour l'employeur d'une sécurité juridique et de procédures rapides.

Courant 2016, les partenaires sociaux siégeant au CNT ont rencontré l'ONSS à plusieurs reprises pour concrétiser ledit avis. L'ONSS a rédigé ses instructions administratives sur base de l'issue des discussions. Les partenaires sociaux ont pu conseiller le comité de gestion de l'ONSS sur l'attribution de certaines commissions paritaires posant problème. L'Unisoc ayant été impliquée dans ce processus, les spécificités des employeurs du secteur à profit social ont été prises en considération.

Dans son accord de gouvernement, le gouvernement Michel avait exprimé l'intention de **réduire le nombre de commissions paritaires**. L'Unisoc a toujours défendu les spécificités de ses membres auprès

“ **La simplification de la concertation sectorielle parmi les priorités politiques et sociales. L'Unisoc veille !**”

de l'administration et du gouvernement : la plupart des commissions paritaires à profit social sont déjà compétentes pour les ouvriers et pour les employés, les sous-commissions paritaires y sont importantes en raison des règles de financement spécifiques aux différents niveaux de pouvoir, etc.

Selon l'accord de gouvernement : “le nombre de commissions paritaires sera réduit et la concertation sectorielle au sein des commissions paritaires sera modernisée afin de tenir compte notamment du statut unique et des secteurs économiques du 21eme siècle.”

En mai, le ministre de l'Emploi a décidé de lancer les travaux relatifs à cet objectif politique. Une lettre a été adressée à tous

les présidents des commissions paritaires pour les inciter à entamer une réflexion sur la réforme du paysage paritaire. Le cabinet et l'administration ont pu ensuite tirer les enseignements de cet exercice.

Le sujet a également été inscrit à l'ordre du jour de l'AIP 2017-2018. Les partenaires sociaux du groupe des 10 se sont engagés à prendre des mesures destinées à simplifier le paysage paritaire et à améliorer la concertation sectorielle d'ici à fin 2018. Nous évoquerons donc certainement à nouveau ce dossier dans le courant des deux prochaines années !

Pour conclure

L'Europe est omniprésente.

Ce constat est confirmé par le nombre de dossiers européens suivis par l'Unisoc. Citons notamment, à titre d'exemple, le 'Pillar of Social Rights', l'accord autonome sur l'active ageing and intergenerational

approach’ et la mise en œuvre du ‘framework of actions on Youth Employment’. Nous avons également consacré une part importante de notre attention au Semestre européen, à la directive sur le temps de travail, aux consultations relatives à l’équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, ainsi qu’au TTIP. Chacun de ces dossiers a été préparé en concertation avec le CEEP dans le cadre de son “Social Affairs Board”. L’Unisoc fait par ailleurs également partie de la délégation du CEEP prenant part au ‘Comité du dialogue social’ (CDS), consistant en trois réunions annuelles (février, juin et septembre) entre les partenaires sociaux européens et de la Commission européenne. Le CDS est l’endroit par excellence où le point peut être fait sur l’ensemble des initiatives politiques applicables au domaine social. Un comité stratégique, d’où suivre de près l’actualité sociale européenne !

Même lorsque les dossiers traités relèvent du fédéral, l’Europe n’est jamais bien loin. Elle est d’ailleurs souvent aux commandes.

- › Dans le dossier du travail faisable et maniable, la directive sur le temps de travail prédéfinit les limites en matière de temps de travail. Les efforts à fournir sur le plan de la formation sont tout droit inspirés par l’Europe.
- › La réforme des réductions des charges patronales devra respecter les règles européennes en matière d’aides d’État.
- › Chaque année, le budget du gouvernement fédéral est soumis à l’examen de la Commission européenne.
- › La liste est encore longue ...

2017 s’annonce déjà comme une année particulièrement importante sur le plan social européen au vu des nouvelles initiatives que la Commission devrait dévoiler en avril/mai. Citons notamment la note interprétative concernant la directive sur le temps de travail, la révision de la

directive sur la “déclaration écrite”, le projet de directive portant sur l’équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, la consultation sur la protection sociale et le projet de directive concernant l’apprentissage.

Soulignons enfin qu’en 2016, l’Unisoc a participé à un projet européen destiné à promouvoir l’implication des services sociaux dans le dialogue social interprofessionnel européen. Ce projet nous a permis de présenter notre modèle de profit social dans divers États membres européens. Des contacts intéressants ont pu être noués au niveau européen dans ce cadre. Ceux-ci contribueront à renforcer le réseau européen des services sociaux. Car, rappelons-le, l’Europe est omniprésente, même dans le cas des services sociaux. Il est donc dans notre intérêt d’être prêts à réagir en cas de besoin !

“ L’Europe est de plus en plus présente dans les travaux de l’Unisoc.”

PARTIE 4

Formations et sessions d'information

Focus sur les élections sociales 2016 - Février 2016

Présentation : Ellie Dewaele, Marie-Noël Dinant et Michel De Gols, SPF ETCS.

Une bonne préparation est essentielle à une organisation sans heurt des élections sociales dans une entreprise. Les élections 2016 approchant, l'Unisoc a décidé d'organiser une session d'information divisée en deux parties, la seconde ayant pris place en février 2016. Les représentants du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, spécialistes en la matière, ont accepté de venir nous expliquer chaque aspect de la procédure électorale et des outils mis à disposition des entreprises pour faciliter l'organisation des élections. De quoi offrir aux participants toutes les clés nécessaires à une préparation optimale !

TVA dans le secteur à profit social : exemptions article 44 – Mars 2016

Présentation : Lionel Wielemans et Joost De Bauw, spécialistes en matière de TVA, PwC.

Cette formation sur mesure - développée en étroite collaboration avec PwC de manière à s'adapter aux questions, besoins et exigences spécifiques de nos secteurs - était axée sur les conséquences



“Procurer aux employeurs
les clés nécessaires
à une préparation efficace
des élections sociales.”



pratiques des exemptions TVA applicables dans les secteurs des soins de santé, de l'aide sociale, socio-culturel, éducatif, sportif et des ateliers de travail adapté. La formation a permis aux membres de l'Unisoc, ainsi qu'à leurs propres membres, de dresser un véritable bilan TVA sur leurs activités.

“ Miser sur l'application
optimale des règles TVA
par nos employeurs.”

Le “Socle européen des droits sociaux” -
Octobre 2016

Présentation : Steven Engels, Economic analyst & European Semester officer, Représentation de la Commission européenne en Belgique.

Cette session d'information, organisée par l'Unisoc et ses asbl sœurs, et avec le soutien de KCSE avait pour objectif d'informer les fédérations membres sur le projet du “Socle européen des droits sociaux” (Pillar of social rights), destiné à compléter et approfondir les acquis sociaux européens. Elle a également permis d'alimenter nos futures prises de position sur ce projet capital au regard des conséquences potentielles sur le secteur à profit social, le marché du travail et notre système de sécurité sociale.

“ Clarification du contexte et du contenu du socle social européen pour maximiser les opportunités offertes.”

“ L'offre des services de prévention et de protection au travail présentée à nos employeurs.”

SEPP : quelle plus-value pour votre politique de prévention ? – Novembre 2016

Présentation : M. De Gols, conseiller juridique Unisoc, N. Gilis, conseillère auprès de la DG Humanisation du travail du SPF Emploi et les représentants des SEPP actifs dans les secteurs à profit social.

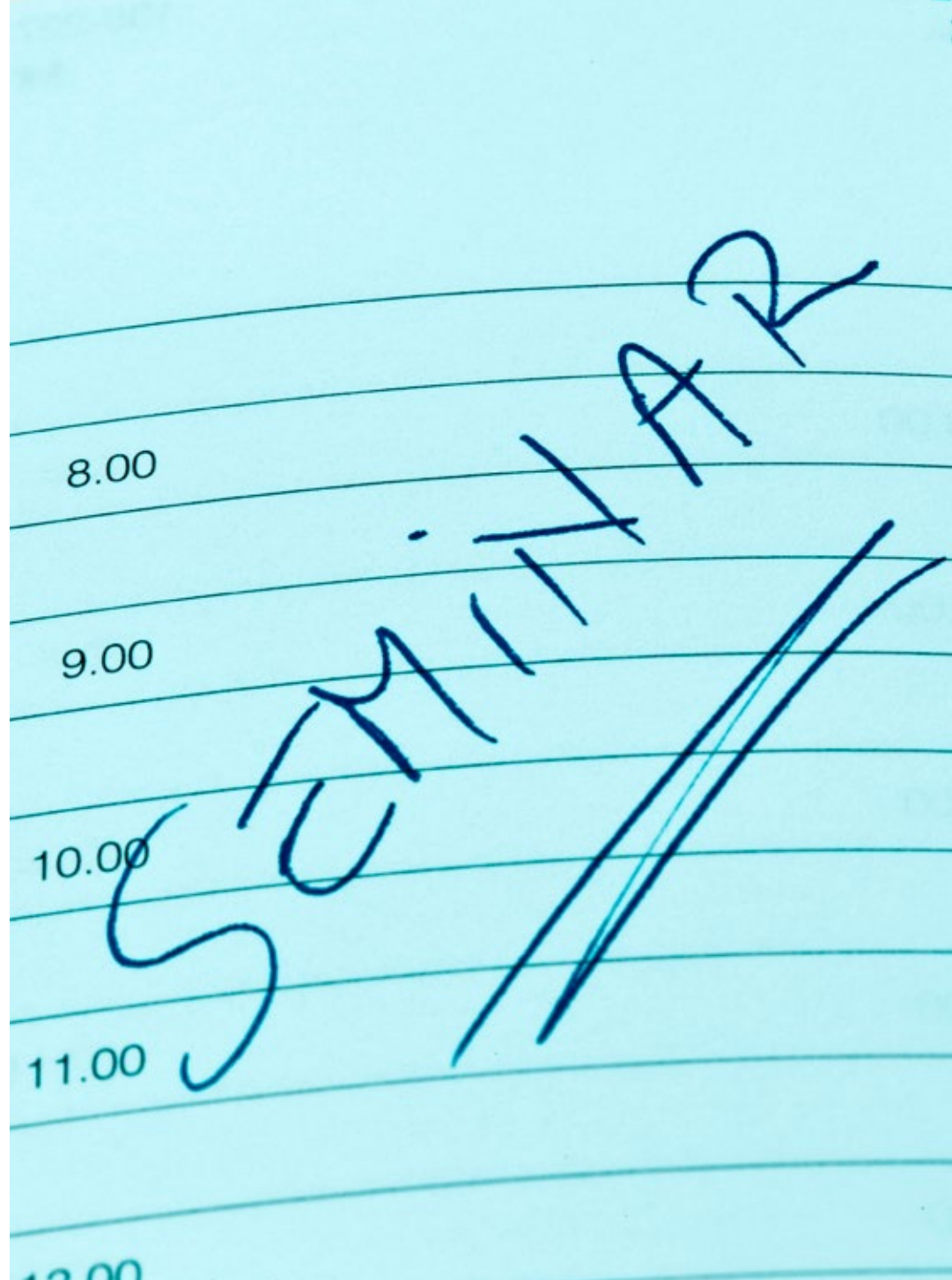
Cette session d'information et de networking, ouverte aux fédérations membres ainsi qu'à leurs propres membres, avait trois objectifs. Premièrement, clarifier les dernières évolutions relatives à la tarification des services externes. Ensuite, mettre l'accent sur les services pouvant légalement être attendus par les entreprises pour ces tarifs. Et finalement, donner la parole à une série de services externes actifs dans le secteur à profit social (IDEWE, Cesi, Mensura, Provikmo et SMPT-Arista, etc). Ces derniers ont pu expliquer la manière dont ils ont développé leurs services pour répondre aux besoins des employeurs des secteurs à profit social.

ABC des marchés publics – Décembre 2016

Présentation : E. Van Eecke et M. Vroman, consultants & trainers EBP, centre d'expertise et de formation spécialisé en matière de marchés publics

Les entreprises à profit social sont pour la plupart soumises à la réglementation complexe et évolutive des marchés publics. Dernière modification en date : la loi du 17 juin 2016 qui réforme la matière en Belgique. Afin de permettre à ses membres et leurs propres membres d'y voir plus clair, l'Unisoc a mis en place une série de formations théoriques et pratiques dont "l'ABC des marchés publics" constituait la première étape. Durant cette journée de formation destinée aux non-spécialistes de la matière, les participants ont pu se familiariser à l'ensemble de la réglementation des marchés publics.

“ Une formation théorique et pratique sur les marchés publics pour nos employeurs ; un outil pour réaliser des gains d'efficacité.”



PARTIE 5

Membres et
collaborateurs

Nos 45 membres

et leurs représentants auprès de l'Unisoc

FSMI de Vie Féminine

Rue de la Poste 111, 1030 Bruxelles
Tél : 02 227 13 00
Fax : 02 223 04 42
e-mail : fsmi@viefeminine.be
www.viefeminine.be
AG : A. Teheux

Santhea

Siège social
Rue de Pinson 36, 1070 Bruxelles
Tél : 02 210 42 70
Fax : 02 511 04 54
www.santhea.be
AG : J-C. Praet, V. Victoor, M. Duckers,
M. Mahaux
CA : J-C. Praet, V. Victoor

Croix Rouge de Belgique, Communauté francophone

Rue de Stalle 96, 1180 Bruxelles
Tél : 02 371 31 11
Fax : 02 371 32 11
e-mail : info@redcross-fr.be
www.croixrouge.be
AG : M. Vandenbrouck
CA : M. Dupont

Fédération des Centrales de Services à Domicile (FCSD)

Place St. Jean 1-2, 1000 Bruxelles
Tél : 02 515 02 08
Fax : 02 511 91 30
e-mail : csd@mutsoc.be
www.fcsd.be
AG : M. Degodenne
CA : M. Degodenne

Confédération des Employeurs des Secteurs Sportif et Socio-Culturel (CESSOC)

Rue Josaphat 33, 1210 Bruxelles
Tél : 02 512 03 58
Fax : 02 511 19 99
e-mail : secretariat@cessoc.be
www.cessoc.be
AG : P. Malaise, J. Houssa, N. Crama
CA : P. Malaise
Bureau : P. Malaise

Coordination Bruxelloise d'institutions sociales et de santé asbl (CBI) - Coördinatie van Brusselse Instellingen voor Welzijnswerk en Gezondheidszorg vzw (CBI)

Rue César Franck 33, 1050 Bruxelles
Cesar Franckstraat 33, 1050 Brussel
Tél : 02 644 06 14
Fax : 02 644 01 09
e-mail : secretariat@cbi-bruxelles.be
www.cbi-bruxelles.be
AG : P. Deldaele, E. du Bois

Entente Wallonne des entreprises de travail adapté (EWETA)

Route de Philippeville 196, 6010 Couillet
Tél : 071 29 89 20
Fax : 071 47 40 87
e-mail : info@eweta.be
www.eweta.be
AG : S. Emmanuelidis, S. Angelozzi
CA : S. Emmanuelidis
Bureau : S. Emmanuelidis

🌀 **Socioculturele werkgeversfederatie (Sociare)**

Galerie Ravenstein 28/3, 1000 Brussel
Tél : 02 503 18 11
Fax : 02 514 57 36
e-mail : info@sociare.be
www.sociare.be
AG : M. Gerard, A. Grooten,
L. Van Hoofstadt
CA : A. Grooten

🌀 **Fédération de l'Aide et des Soins à Domicile (FASD)**

Avenue Ad. Lacomblé 69/71,
1030 Bruxelles
Tél : 02 735 24 24
Fax : 02 735 85 86
e-mail : secretariat@fasd.be
www.fasd.be
AG : B. Many
CA : B. Many

🌀 **Fédération wallonne de services d'aide à domicile (FEDOM)**

Rue de la Tour 10, 5380 Noville-les-Bois
Tél : 081 31 27 26
Fax : 081 31 27 81
e-mail : secretariat@fedom.be
www.fedom.be
AG : F. Delmotte
CA : F. Delmotte

🌀 **Fédération des Initiatives d'Action Sociale (FIAS)**

Chaussée de Boondael 6, 1050 Bruxelles,
boîte 14
Tél : 02 640 44 07
Fax : 02 648 08 65
e-mail : info@acfi.be
www.acfi.be
AG : J. Bellière

🌀 **Union En Soins de Santé (UNESSA) (Fusion de FIH & FNAMS)**

Chaussée de Marche 604, 5101 Erpent
Tél : 081 32 76 60
Fax : 081 32 76 76
e-mail : info@unessa.be
www.fihhasbl.be
AG : P. Smiets, Ph. Brach, S. Mercier,
F. Pitz, O. de Stexhe, D. Delval
CA : P. Smiets

🌀 **Fédération des Institutions Médico-Sociales (FIMS)**

Rue Belliard 23A 1040 Bruxelles
Tél : 02 230 30 27
Fax : 02 280 31 04
e-mail : fims.asbl@skynet.be
www.fims-asbl.be
AG : I. Gaspard
CA : I. Gaspard

🌀 **Fédération des Institutions et Services spécialisés dans l'Aide aux Adultes et aux Jeunes (FISSAAJ)**

Chaussée de Boondael 6, 1050 Bruxelles
Tél : 02 648 69 16
Fax : 02 648 83 40
e-mail : fissaaj@fissaaj.be
www.fissaaj.be
AG : D. Thérasse, P. Veys

🌀 **Groupement Autonome de Services et Maisons d'Action Educative et Sociale (GASMAES)**

Rue Eugene Copette 6-8, 5020 Champion
Tél : 081 40 33 78
Fax : 081 40 35 71
e-mail : info@gasmaes.be
www.gasmaes.be
AG : I. Goos

🌀 **Medisch-Sociale sector in dialoog (MID)**

Haachtsesteenweg 579, 1031 Brussel
Tél : 02 246 49 49
Fax : 02 246 49 55
e-mail : mid@cm.be
www.mid.be
AG : J. Coenen
CA : J. Coenen

Vlaamse Christelijke Mutualiteiten

Haachtsesteenweg 579 BP40,
1031 Brussel
Tél : 02 246 41 11
Fax : 02 246 48 21
www.cm.be
AG : A. Florquin
CA : A. Florquin

Landsbond van de Liberale Mutualiteiten

Livornostraat 25, 1050 Brussel
Tél : 02 542 86 00
Fax : 02 542 86 99
e-mail : info@mut400.be
www.mut400.be
AG : P. Christiaens

Union Nationale des Mutualités Socialistes (UNMS)

Rue Saint-Jean 32-38, 1000 Bruxelles
Tél : 02 515 02 11
Fax : 02 515 02 07
e-mail : unms@mutsoc.be
www.mutsoc.be
AG : F. Hennaut
CA : F. Hennaut

Wit-Gele Kruis Vlaanderen (WGKV)

Frontispiesstraat 8 bus 1.2,
1000 Brussel
Tél : 02 739 35 11
Fax : 02 739 35 99
e-mail : directie@vlaanderen.wgk.be
www.witgelekruis.be
AG : H. Van Gansbeke,
CA : G. De Roy

Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SeGEC)

Avenue E. Mounier 100, 1200 Bruxelles
Tél : 02 256 70 11
Fax : 02 256 70 12
e-mail : segec@segec.be
www.segec.be
AG : S. Vanoirbeck
CA : S. Vanoirbeck

Socialistische Vereniging voor Vlaamse Gezondheidsvoorzieningen (SOVERVLAG)

Sint-Jansstraat 32-38, 1000 Brussel
Tél : 02 515 03 17
Fax : 02 515 03 08
www.socmut.be
AG : J. Hespel
CA : J. Hespel

Solidariteit voor het Gezin

Tramstraat 61, 9052 Gent
Tél : 09 264 18.11
Fax : 09 264 18 52
e-mail : info@svhg.be
www.svhg.be
AG : E. Devriendt
CA : E. Devriendt

SOM, de federatie van Sociale Ondernemingen

Potvlietlaan 4, 2600 Berchem
Tél : 03 366 02 53
Fax : 03 366 49 97
e-mail : info@som.be
www.som.be
AG : L. Jaminé, A. Cautaerts, I. De Kolver
CA : L. Jaminé
Bureau : L. Jaminé

Vlaams Welzijnsverbond

Guimardstraat 1, 1040 Brussel
Tél : 02 511 44 70
Fax : 02 513 85 14
e-mail : post@vlaamswelzijnsverbond.be
www.vlaamswelzijnsverbond.be
AG : M. de Roo, V. Degrande, J. Renders,
H. Delaruelle
CA : M. de Roo

☞ **Vereniging van Diensten voor Gezinszorg van de Vlaamse Gemeenschap (VVDG)**
Koningstraat 294, 1210 Brussel
Tél : 02 227 40 71
Fax : 02 227 40 39
e-mail : info@vvdg.be
www.vvdg.be
AG : A. Bode, M. Ruys, M. Lampaert,
G. Trompet
CA : A. Bode

☞ **Katholiek Onderwijs Vlaanderen (vroeger VSKO)**
Guimardstraat 1, 1040 Brussel
Tél : 02 507 06 11
Fax : 02 513 36 45
e-mail : secretariaat@katholiekonderwijs.vlaanderen
www.katholiekonderwijs.vlaanderen
AG : C. Smits
CA : R. Warson

☞ **Groep Maatwerk (vroeger VLAB)**
Goossensvest 34, 3300 Tienen
Tél : 016 82 76 40
Fax : 016 82 76 39
e-mail : info@groepmaatwerk.be
www.groepmaatwerk.be
AG : F. Devisch
CA : F. Devisch

☞ **Fédération des Maisons d'Accueil et des services d'aide aux sans-abris (AMA)**
Rue des Champs Elysées 13,
1050 Bruxelles
Tél : 02 513 62 25
Fax : 02 513 62 25
e-mail : ama@ama.be
www.ama.be
AG : C. Vanhessen

☞ **Association des Pouvoirs Organisateurs de Services de Santé Mentale (APOSSM)**
Rue Henri Lemaître 78, 5000 Namur
e-mail : lwsm@skynet.be
CA : D. Theys


☞ **Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance (FILE)**
Quai au bois de construction 9,
1000 Bruxelles
Tél : 02 210 42 83
Fax : 02 210 42 84
e-mail : contact@fileasbl.be
AG : F. Fripiat
CA : F. Fripiat

☞ **Ligue Nationale pour personnes Handicapées et services spécialisés (LNH)**
C/o Centre Reine Fabiola,
Rue de Neufvilles 455, 7063 Soignies
Tél : 067 33 02 25
Fax : 067 33 44 22
E-mail : lnh@skynet.be
www.lnh-asbl.be
AG : V. Stevens

☞ **Fédération des Institutions de Prévention Educative (FIPE)**
Rue de l'Olivier 90, 1030 Bruxelles
e-mail : secretariatfipe@gmail.com
www.amofipe.be
AG : C. Dal Cero

☞ **Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants (FELSI)**
Avenue Jupiter 180, 1190 Bruxelles
Tél : 02 527 37 92
Fax : 02 527 37 91
e-mail : secretariat@felsi.eu
www.felsi.eu
AG : R. Vandeuren

-  **Rode Kruis Vlaanderen**
 Motstraat 40, 2800 Mechelen
 Tél : 015 44 33 22
 Fax : 015 44 33 11
 e-mail : info@rodekruis.be
 www.rodekruis.be
 AG : P. Catry
 CA : P. Catry
-  **Alliance Nationale des Mutualités Chrésiennes**
 Chaussée de Haecht 579 BP40,
 1031 Bruxelles
 Tél : 02 246 41 11
 Fax : 02 246 48 21
 www.mc.be
 AG : E. Degryse
 CA : E. Degryse
-  **Nationaal Verbond van Vlaamse Socialistische Ziekenfondsen**
 Brouckèretoren, Anspachlaan1,
 1000 Brussel
 Tél : 02 515 05 13
 Fax : 02 515.05 08
 www.socmut.be
 AG : S. Meerschaut,
 CA : S. Meerschaut
-  **Zorgnet-Icuro (Fusion de Zorgnet Vlaanderen & Icuro)**
 Guimardstraat 1, 1040 Brussel
 Tél : 02 511 80 08
 Fax : 02 513 52 69
 e-mail : post@zorgnetvlaanderen.be
 www.zorgnetvlaanderen.be
 AG : K. Theunis, P. Degadt, E. Wauters,
 J. Hellings, V. Van Roey, W. Descamps,
 W. Verbraeken
 CA : K. Theunis, V. Van Roey
 Bureau : V. Van Roey
-  **Union Nationale des Mutualités Libres - Landsbond van de Onafhankelijke Ziekenfondsen (MLOZ)**
 Rue Saint-Hubert 19, 1150 Bruxelles
 Sint-Huibrechtsstraat 19, 1150 Brussel
 Tél : 02 778 92 11
 Fax : 02 778 94 00
 e-mail : info@mloz.be
 www.mloz.be
 AG : C. Deneyer
 CA : C. Deneyer
-  **Landsbond van de Neutrale Ziekenfondsen - Union nationale des Mutualités Neutres**
 Charleroisesteenweg 145, 1060 Brussel
 Chss de Charleroi 145, 1060 Bruxelles
 Tél : 02 538 83 00
 Fax : 02 538 50 18
 e-mail : info@lnz.be
 info@unmn.be
 www.neutrale-ziekenfondsen.be
 www.mutualites-neutres.be
 AG : Ph. Mayne
-  **ArbeitgeberInnenverband für den nicht-kommerziellen Sektor in der DG (AnikoS)**
 Gospertstraße 24, 4700 Eupen
 Tél : 087 59 46 28
 e-mail : info@anikos.be
 www.anikos.be
 AG : C. Ponkalo
 CA : C. Ponkalo
-  **Fédération Bruxelloise des Entreprises de Travail Adapté (FEBRAP)**
 Trassersweg 347, 1120 Bruxelles
 Tél/fax : 02 262 47 02
 e-mail : info@febrap.be
 www.febrap.be
 AG : K. Lolos

 **Fédérations des Associations Sociales et de Santé (FASS)**

Rue Gheude 49, 1070 Bruxelles

Tél : 0475 58 26 10

Fax : 02 223 37 75

e-mail : info@fass.be

www.fass.be

AG : B. Nicaise

 **Association Nationale des Communautés Educatives (ANCE)**

Avenue de Stalingrad 54, 1000 Bruxelles

Tél : 02 513 17 24

Fax : 02 503 45 60

e-mail : federation@ance.be

www.ance.be

AG : M. Dupont

 **Coordination de Défense des Services Sociaux et Culturels (CODEF)**

Rue de l'Institut, 30, 4670 Blegny

Tél : 04 362 52 25

Fax : 04 362 52 25

e-mail : codef@codef.be

www.codef.be

AG : R-M. Arrendondas

 **Administrateurs indépendants**

Jan Peers (président)

Alain Cheniaux (vice-président)

Patrick De Bucquois

Jean-Pierre Van Baelen

La gestion de l'Unisoc

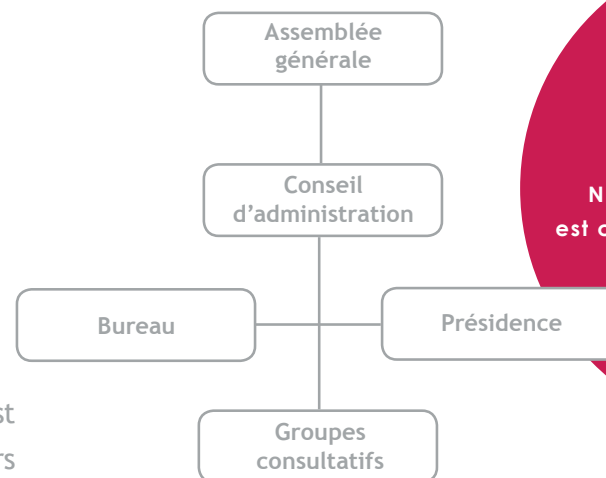
Tous les membres de l'Unisoc sont représentés à l'assemblée générale de l'Unisoc

L'assemblée générale élit le **conseil d'administration**. Le conseil est une représentation des membres, exception faite des administrateurs indépendants. Le conseil dispose des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'Unisoc et la représente vis-à-vis des tiers.

Le conseil élit un **bureau**. Celui-ci est chargé de la préparation de la gestion financière de l'Unisoc et de l'évaluation des demandes d'affiliation.

La **présidence**: le président préside les différents organes de l'association et, avec le vice-président, veille à leur bon fonctionnement. Tous deux sont chargés de la surveillance et de l'assistance de la personne chargée de la gestion journalière. Le président et le vice-président ont également des responsabilités spécifiques en matière de représentation et de communication externe de l'Unisoc.

Pour connaître les enjeux des secteurs, il est important que l'Unisoc puisse faire activement appel à ses membres, ainsi qu'à leur expertise



et vision pour une meilleure défense de leurs intérêts au niveau intersectoriel.

Ainsi, les **groupes consultatifs thématiques** auxquels participent les conseillers/techniciens des fédérations membres, constituent un pilier important d'échange d'informations et de création de synergies quant aux dossiers traités dans la concertation interprofessionnelle et au sein des différentes commissions paritaires sectorielles. D'une part les groupes consultatifs préparent les positions interprofessionnelles pour le conseil d'administration. D'autre part, ils offrent une plateforme d'échange quant aux positions qu'ils défendent dans leurs commissions paritaires respectives, renforçant ainsi leur position dans la concertation sectorielle. Pour le moment, l'Unisoc dispose de deux groupes consultatifs : le GC droit social et le GC CP 337. A cela s'ajoutent des groupes consultatifs ad hoc selon l'actualité.

Nos collaborateurs



Sylvie Slangen
Directrice générale



Laurent Vander Elst
Conseiller juridique



Cathy De Vel
Collaboratrice gestion & projets



Michaël De Gols
Conseiller juridique



Céline Urbain
Conseillère économique



Peter Van Den Broeck
Assistant administratif



unisoc

Rue Colonel Bourg 122 - 1140 Bruxelles

Tél. +32 2 739 10 72

info@unisoc.be - www.unisoc.be